

N. Réf. : DGS/FR/GLD/21-025
Affaire suivie par : Géraldine LAUT-DUTHEIL
Direction générale des services
04.74.83.24.47

La Tour du Pin, le 3 décembre 2021

Objet : convocation conseil municipal

Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue,

Conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à l'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil municipal se réunira, le :

Vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures 30
en salle du conseil municipal

Le conseil municipal délibérera sur l'ordre du jour suivant :

I	Compte rendu des décisions prises par le maire (article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)
II	Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil municipal des 1 ^{er} et 9 octobre 2021
	Finances et commande publique
III	Budget principal – décision modificative n° 2021-03
IV	Budget principal 2022 - Ouverture du quart des crédits en investissement
V	Budget principal 2022 – Versement d'une subvention au CCAS pour le 1 ^{er} trimestre 2022
VI	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
VII	Vote des tarifs 2022
VIII	Développement durable – subvention vélos électriques
IX	Demande de subvention DETR 2022
	Commerce
X	Travail dominical 2022
XI	Prolongation de la « convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la métropole de Lyon » pour l'année 2022
XII	Modification du règlement des aides économiques
XIII	Vote de subventions aux entreprises locales
	Ressources humaines
XIV	Adoption de la modification des articles 1.3 à 1.7.5.2 concernant le temps de travail
XV	Recrutement de vacataires et d'agents contractuels de droit public pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activités, le versement des indemnités accessoires des enseignants et les remplacements au titre de l'année 2022
XVI	Contrat cadre de prestations sociales 2022 – titres restaurant
XVII	Tableau des emplois : créations et suppression de postes

	Vie associative
XVIII	Reconduction de la convention avec l'association ISIS Nord Isère pour l'organisation de permanences sur la commune de La Tour du Pin
XIX	Subvention aide à domicile aux personnes âgées à l'ADPA Nord Isère, l'ADMR de La Chapelle de la Tour et l'ADMR de Saint Didier de la Tour
XX	Exercice 2021 – versement d'une subvention exceptionnelle à 4 associations
XXI	Ecole de musique – attribution d'une subvention
	Enseignement
XXII	Participation aux frais de fonctionnement de l'ULIS de l'école privée Saint Joseph de La Tour du pour l'année scolaire 2021-2022 pour 4 élèves domiciliés à La Tour du Pin
	Administration générale
XXIII	Constitution d'une commission consultative des marchés forains

Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du rapport de présentation.

En application des dispositions de l'article 10 de la loi précitée, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- le quorum est fixé au tiers des membres présents. Seuls les membres présents sont comptabilisés, à l'exclusion des membres représentés,
- chaque conseiller municipal peut disposer de deux pouvoirs.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien à vous



Le maire,
Conseiller départemental,

Fabien RAJON